Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° [illegible] — TELEPHONE

Républicains du Pape

L'un des organes officiels de la réaction roubaisienne publie la note suivante particulièrement suggestive :

« **Dans les groupes politiques** — A la suite des élections municipales de 1912, le groupe de la Ligue Républicaine décida de ne plus faire partie de la Fédération Républicaine de Roubaix, qui de ce fait se trouva dissoute.

» La Ligue Républicaine sollicita alors son affiliation à l'Alliance Démocratique (groupe Carnot). Le Comité directeur vient d'être avisé de l'admission à ce groupement de la Ligue Républicaine de Roubaix.

» Nous tenons à informer nos lecteurs que le Comité Libéral de Roubaix est étranger à cette admission et que ses membres ne font pas partie de la Ligue Républicaine. »

Il nous plait de trouver ainsi un aveu public de ce qu'était en réalité cette fameuse Fédération Républicaine de Roubaix battue aux dernières élections municipales.

Certes nous savions bien quel amalgame, quelle salade se cachait sous ce titre ronflant et que la Fédération Roubaisienne allait de M. Achille Rousseau au R. P. Pascal, l'aumônier rondouillard et grassouillet de ce Bloc clérical. Voilà donc les gens qui se posaient en champions de la République ; ces messieurs du Comité Libéral ne sont même pas républicains à la façon de l'Alliance Démocratique qui n'a pourtant rien d'outré dans son programme !

Les électeurs roubaisiens ont donc obtenu le double résultat d'abattre la réaction et de dissoudre le bloc enfariné de tous ces républicains de sacristie. La défaite a achevé ce que le mépris mutuel avait commencé, la discorde est au camp mottard. Le Comité Libéral reprend son drapeau blanc et ses bannières, la Ligue Républicaine ne veut plus de sa collaboration décidément trop compromettante, tous ces cléricaux plus ou moins fanatiques en ont assez les uns des autres. Ils ne pouvaient rester unis que dans la victoire et en se partageant le gâteau ; la division a suivi de près la défaite.

C'est la grande déroute, la Débâcle honteuse et lamentable.

JEHAN DE ROUBAIX.

La filature Etienne Motte fermée

Nous avons annoncé ces jours derniers que les bacleurs de la filature Etienne Motte, rue d'Alger, s'étaient mis en grève, réclamant une augmentation de salaire de 0 fr. 25 par semaine.

Les ouvrières soigneuses ayant suivi le mouvement, l'usine doit fermer ses portes, les autres catégories d'ouvriers et ouvrières ne pouvant plus continuer à travailler.

Il est probable que ce matin, mardi, la filature de coton Etienne Motte et Cie restera fermée.

ASSOCIATION DES A. E. DE L'INSTITUT TURGOT

La grande excursion annuelle de cinq jours organisée par l'Association aura lieu les 6, 7, 8, 9 et 10 septembre dans le Dauphiné.

Le programme [illegible] excursion en auto vers Sassenage, Engins, les Gorges de la Bourne, les Grands Goulets, Villars-de-Lans. Le lundi, Aix-les-Bains et l'ascension en funiculaire au mont Revart. Le mardi, visite d'Annecy, promenade en vedette automobile sur le lac d'Annecy, visite des Gorges du Fiers. Mercredi, retour.

Le coût prévu est de 105 francs comprenant tous les frais et pourboires compris.

Le nombre maximum des places étant fixé à 50, le chiffre de 42 adhésions étant déjà atteint.

Les dernières adhésions seront reçues jusqu'au 31 mai et sous aucun prétexte le nombre de places prévues ne sera dépassé.

UNE PERLE

Cueilli dans le « Journal de Roubaix » d'hier lundi :

« **Sacré-Cœur.** — Mardi 27 mai, à huit heures et demie, messe avec instruction pour les membres vivants et décédés de l'Association des Mères Chrétiennes. »

Nous souhaitons que l'instruction profite tout spécialement aux membres décédés.

ANCIENS SOLDATS MUSICIENS FRANÇAIS

Ce soir mardi, répétition générale obligatoire pour tous les sociétaires, musiciens, tambours et clairons à huit heures et demie très précises.

Le conseil d'administration invite les amateurs de musique à assister à cette répétition qui aura lieu salle Sainte-Cécile, 23, rue Saint-Georges (siège de la société).

AMICALE BREZIN

L'Amicale Brézin a décidé de faire son excursion annuelle au Mont de l'Enclus le dimanche 29 juin, en breaks, accompagné d'orchestre et qui pendant le trajet fera entendre de temps à autres les meilleurs morceaux de son répertoire, afin que cette journée soit aussi attrayante que possible, le comité vient d'engager aussi quelques chanteurs et musiciens en renom qui organiseront après le repas un magnifique concert suivi d'un grand bal champêtre au Mont. Rentrée probable à Roubaix vers dix heures du soir.

Le prix de l'excursion, diner compris, est fixé à 4 fr. 25 pour les sociétaires, 4 fr. 75 pour leur famille et les amis de l'école.

Le chiffre d'excursionnistes étant limité, on est prié de s'inscrire de suite, soit à l'école ou chez tous les membres du comité.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL ». — Ce soir mardi, à huit heures, répétition partielle pour les basses et barytons ; mercredi pour les premiers et deuxièmes ténors.

Théâtres, Fêtes & Concerts

GEMIER ET SA TROUPE

On nous annonce comme très prochaine une représentation sensationnelle.

Le Théâtre Antoine et son directeur, M. Gémier lui-même, viendront nous faire connaître « L'Homme qui assassina », la célèbre pièce de M. Pierre Frondaie, d'après le roman non moins célèbre de M. Claude Farrère.

« L'Homme qui assassina » fit cet hiver la fortune du Théâtre Antoine où deux cents représentations consécutives se donnèrent à bureaux fermés devant les salles archi-combles.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 26 mai 1913

Naissances. — Edouard Geultout, rue de Dehain, cour Dhalluin, 20. — Raymond Vanderghynste, rue de Bavai, 78. — Zoé Delbart, rue de Tourcoing, cour Saint-Pierre. — Marie Lambrey, rue Blanchemaille, 101. — Léonie Devlaminck, rue de Babylone, cour de N Balance (angle). — Marie Millecamps, rue Ma Campagne, 22. — Maurice Vanheuschen, rue de Lannoy, cour Loridan, 3. — Julien Levent, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 24. — Zélia Tytgat, rue de Mouveaux, cour Frère, cour Justine, 4.

Décès. — Adèle Meurin, 46 ans, sans profession, rue de Lorraine, 24. — Henri Herges, 33 ans, emballeur, époux de Flore Leclercq, rue du Duc, cour Tellelein, 11.

SAVON VIOLETTES DE PAQUES
Victor VAISSIER

CROIX

VACCINATIONS ET REVACCINATIONS GRATUITES. — Le maire informe les parents et les intéressés qu'il sera procédé à deux séances de vaccinations et revaccinations qui auront lieu les vendredi 30 et samedi 31 de quatre à cinq heures aux écoles du Centre et de la rue Kléber Sont assujettis à ces opérations :

1° Tous les enfants ayant trois mois au moins et un an au plus ;

2° Tous les enfants ayant dix ans au moins et onze ans au plus ;

3° Tous les citoyens ayant vingt ans au moins et vingt et un ans au plus.

Ceux qui ne voudraient pas profiter de ces séances gratuites devront, dans le plus bref délai possible, déposer à la mairie des certificats attestant qu'ils ont été vaccinés ou revaccinés.

WATTRELOS

ARRESTATION D'UN INSOUMIS. — Les gendarmes ont procédé à l'arrestation d'un réserviste, Arthur Planque, âgé de 35 ans, qui ne s'était pas rendu à la caserne pour accomplir une période d'exercices.

LES VELOS. — Pour avoir pédalé avec un vélo non muni de la plaque de contrôle, Eleuthère Parmentier, tisserand, à Dottignies, s'est vu dresser procès-verbal par la gendarmerie.

Gustave Dekezzer, maréchal ferrant, à Roubaix, s'est également vu dresser procès-verbal pour le même motif.

LA FETE DES ECOLES. — La fête des Ecoles du 8 juin sera placée sous la présidence de M. Prot, inspecteur de l'enseignement primaire.

M. Prot assistera au défilé des écoles, Grand'Place, et à la fête champêtre qui suivra au terrain communal, près l'abattoir.

Les attractions seront nombreuses sur le champ de fête, grands et petits, jeunes gens et jeunes filles, pour s'amuser gaiement et se distraire joyeusement prendront une bonne après-midi.

PARTI SOCIALISTE. — Aujourd'hui mardi, à sept heures et demie du soir, assemblée générale de la section wattrelosienne chez le citoyen Emile Raimbaut, rue Royale. Présence indispensable de tous les membres.

[illegible] concert public sera donné le jeudi 29 mai Grand'Place, par la Société philharmonique « Les Enfants de la Lyre ».

Nous publierons le programme de ce concert dans notre numéro de jeudi.

ENTRE SOEURS. — Mme Marie Dewarder, veuve Dejaegher, a porté plainte à la gendarmerie contre sa soeur Clémence, qui l'aurait attrapée par les cheveux pendant qu'elle allait chercher un seau d'eau à la pompe.

LES ACCIDENTS. — Le jeune Denis Lebrun, 13 ans, porteur de pains, chez Mme Desbuquois, boulangère, a reçu un coup de pied de cheval sur le pied gauche. L'ablation de l'ongle du gros orteil a été nécessaire.

Cet accident entraînera un repos de plusieurs semaines.

En travaillant à l'établissement Haustraete, François Beutquin, monteur, a été assez sérieusement blessé à la jambe gauche.

En réglant la bascule de son métier, Jules Bossut, travaillant chez Dhalluin-Lepers, a été contusionné à l'épaule gauche. 15 jours de repos.

WASQUEHAL

DECOUVERTE D'UN PENDU

Son identité n'est pas établie

Suivant la rive gauche du canal et se dirigeant vers Roubaix, lundi matin, vers quatre heures et demie, M. Louis Langrené aperçut, à proximité du pont du Triez, le corps d'un homme qui ,suspendu par une corde liée à un arbre bordant le canal, se balançait dans le vide.

Le corps du malheureux était encore chaud et la mort ne devait remonter à plus d'un quart d'heure.

Le garde Viseur et la gendarmerie de Roubaix, avisés, ne tardèrent pas à venir faire les constatations d'usage et firent transporter le corps à la Morgue.

On n'a pu établir l'identité de cet homme dont nous donnons ci-après un signalement aussi détaillé que possible : Age : 35 à 40 ans ; taille : 1 m. 65 ; cheveux : châtains ; moustaches et mouche roussâtres ; yeux : bleus. Il était vêtu des effets suivants : veste bleue, gilet en drap noir, cache-col blanc en coton, pantalon et chaussettes gris, bottines à lacets, chemise à carreaux blancs et bleus.

On a également relevé une cicatrice à l'avant-bras gauche et les lettres R. J. tatouées sur ce bras.

LA LIQUIDATION DES PENSIONS DE RETRAITE. — Le citoyen Dubled, député, ayant demandé à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale de hâter la liquidation des retraites ouvrières en suspens depuis plus de quatre mois a reçu du ministre la réponse suivante :

« Monsieur le Député,

» Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un certain nombre d'habitants de votre circonscription, assurés de la loi du 5 avril 1910, qui n'ont pas encore obtenu la liquidation de leur pension de retraite.

» Je m'empresse de vous informer que les dispositions que j'ai prises par mon arrêté du 8 avril vont permettre aux intéressés de recevoir satisfaction dans le plus bref délai, soit par la réception d'un titre provisoire, s'il s'agit des catégories visées audit arrêté, soit par la liquidation définitive de leur pension, s'il s'agit des autres

» Veuillez agréer, etc... »

D'autre part, le citoyen Dubled invite MM. les maires de sa circonscription, sans distinction d'opinion, à lui faire parvenir la liste des ayants droit à la retraite de leur commune dont les dossiers ont été établis depuis plus de quatre mois.

Il fera le nécessaire pour hâter les liquidations de pension.

LANNOY

LA FEDERATION DES A. L. EST UN FAIT ACCOMPLI

Nos lecteurs ont suivi avec intérêt la campagne menée ici en faveur du projet de fédération des associations amicales d'anciennes et anciens élèves des Ecoles publiques du canton de Lannoy.

Comme nous l'avions annoncé, la réunion constitutive de cette vaste organisation a eu lieu dimanche après-midi.

Nous nous réservons de revenir sous peu sur cette importante assemblée, qui marquera, à n'en pas douter, dans les annales du canton de Lannoy. Disons simplement aujourd'hui qu'après discussion, l'ensemble du règlement fut voté à l'unanimité. L' «Egalité» crie « Vivat ! Trois fois vivat ! » à lintention de la Fédération laïque.

E. B.

CONSEIL MUNICIPAL.— Le Conseil municipal se réunira en session de mai vendredi prochain, à huit heures du soir.

LES EXAMENS DU C. E. P. — Les examens du Certificat d'Etudes primaires pour les élèves du canton de Lannoy auront lieu à Lannoy, le vendredi 20 juin pour les garçons et le samedi 21 juin pour les filles.

LA FRAUDE. — On a incarcéré le nommé Dépré Henri, 52 ans, ouvrier agricole à Baisieux, trouvé porteur de 2.500 allumettes belges.

LE TIR DE L'AMICALE. — Les 1er, 8 et 15 juin, concours annuel de tir de l'Amicale des anciens élèves. 64 prix d'une valeur de 800 francs, dont 250 francs en espèces et une médaille d'or.

LYS

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE LA R. P. SCOLAIRE

Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif de 1912, se soldant par un boni de 4,024 fr. 41 allant au budget additionnel et a voté, sur la proposition de M. Roger, un crédit de 500 francs à titre d'indication et pour l'application de la R. P. scolaire. Deux voix, dont celle de M .Liénard — radical — qui protesta vivement, se prononcèrent contre cette proposition. M. Liénard étant seul de la minorité, nous en déduisons que la majorité se désagrège. L'impression que fit ce vote non unanime ne fit que s'accentuer lorsque M. Boutemy, maire, déclara que Lys avait de bonnes écoles laïques ! Alors ! quoi ? La parole est à M. le préfet !

Le Conseil vote ensuite : 50 fr. pour la fête cycliste ; 25 fr. pour chacune des trois sociétés d'anciens militaires et 50 fr. pour la mutuelle du 43e de ligne. — Une demande du Conseil de prud'hommes est ajournée.

La population sera consultée au sujet de la question des eaux potables.

AU VOLEUR ! — 40 jeunes poules ont été volées au préjudice de M. Vancomelbeke, domicilié rue d'Isly.

LES EAUX POTABLES. — L'administration municipale organise sur la question des eaux potables, le referendum pratiqué à Hem, sur le même projet. Les habitants recevront à cet effet un bulletin à remplir.

ACCIDENT.— Gaston Nuttin, 18 ans, menuisier, chez Delecroix Delattre, est tombé en portant une pièce de bois et a contracté une entorse au poignet gauche. 15 jours de repos, docteur Caudmond.

LE **Sucre Béghin**
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE REGULIERE

Gazette Tourquennoise

Douze coups de couteau dans la tête

UN SEXAGENAIRE EST ASSAILLI ET GRIEVEMENT BLESSE PAR SON FILS ET SON BEAU-FILS. — IL EST TRANSPORTE A L'HOPITAL.

DESCENTE DU PARQUET

Un drame qui, par un hasard extraordinaire, n'aura sans doute pas de suites mortelles s'est déroulé dans la nuit de dimanche à lundi sur la route de Tourcoing à Roncq, au lieu dit « Les Orions ».

Voici les résultats de notre enquête sur ce tragique événement :

LA PROMENADE DU VIEUX TISSERAND

Adolphe Naessens, 60 ans, tisserand chez Lucien Delahousse, à Roncq, et demeurant dans cette commune, 10, rue du Moulin, consacre souvent ses dimanches à des promenades à bicyclette.

Dimanche matin vers dix heures, il se rendit chez un de ses fils, Victor Naessens, tisserand, rue de Marquette, à La Madeleine. Il y arriva vers onze heures mais ne trouva personne et rentra à Tourcoing.

CHACUN SON BIEN

Adolphe Naessens vit séparé de sa femme depuis un an et demi. Celle-ci, née Pauline Verbrouck, âgée de 57 ans, habite avec ses enfants, rue de Roncq, 1, à Tourcoing. L'une des filles, Léonie, est mariée à un nommé Cyrille Verstraete et le ménage habite également avec la femme du vieux tisserand.

Ce dernier, depuis qu'il ne vit plus avec sa femme, lui réclame de menus objets lui appartenant et notamment un « globe » de verre abritant quelque « Bon Dieu » de pacotille.

UN MASSACRE DE SAINTS

Vers quatre heures de l'après-midi, Adolphe Naessens arriva chez sa femme où il fut reçu par sa fille mariée, Léonie. Celle-ci ne put ou ne voulut pas lui dire où était sa mère, et le tisserand, qui venait réclamer son « globe », menaça de tout briser s'il n'obtenait pas satisfaction.

Léonie se borna à lui recommander de ne pas briser « ses affaires » à elle et le père, soudain furieux, se mit à démolir deux « globes » abritant des bons dieux de plâtre et deux cadres où se trouvaient des saints inoffensifs. Puis, calmé par cette exécution, il songea à rentrer chez lui, à Roncq.

PREMIERE RENCONTRE FACHEUSE

En route et comme il passait au chemin Cazier, au hameau du Pied-de-Bœuf, il rencontra l'un de ses fils, Arthur, 21 ans, tisserand, demeurant avec sa mère à Tourcoing.

Celui-ci l'interpella en ces termes : « T'as pas encore cassé assez ? Tiens ! » Et ce disant il le frappa à la tête avec un couteau ou un morceau de fer, puis il s'en alla.

Quant au père il retourna chez lui laver sa plaie et déposer son vélo, puis il retourna encore à Tourcoing.

A nouveau, il se rendit chez sa femme et comme on ne lui ouvrait pas, il alla boire une chope dans un estaminet voisin, puis il continua à boire à droite et à gauche et c'est seulement vers onze heures du soir qu'il regagna son domicile, un peu gris.

TROIS HOMMES S'ACHARNENT SUR UN VIEILLARD

En arrivant aux Orions, il rencontra une seconde fois son fils Arthur, mais cette fois ce dernier était accompagné de son beau-frère, Cyrille Verstraete, et d'un inconnu.

Les trois hommes s'élancèrent sur le malheureux, le terrassèrent et se mirent à le larder de coups de couteau. « Il faut le tuer ! » criait l'inconnu. « Tu vis encore? » demandait Verstraete en flamand, et les coups pleuvaient, le pauvre homme, impuissant à se défendre contre ces brutes, criait grâce.

Les lâches agresseurs partirent enfin laissant leur victime morte mais avant de s'en aller Cyrille Verstraete fouilla les poches de son beau-père et lui prit son porte-monnaie contenant 13 francs, sa tabatière et une clef.

Un autre fils du vieillard, Alphonse, âgé de 19 ans, qui avait assisté de loin à la scène sans oser intervenir, vint alors porter secours à son père et, en pleurant, lui dit qu'il avait lui-même frappé par Verstraete.

Avec beaucoup de peine, Adolphe Naessens put rentrer chez lui, il ne portait pas moins de douze blessures à la tête et lundi matin le docteur mandé pour le soigner le fit admettre à l'hôpital de Tourcoing.

SINGULIERE COINCIDENCE

L'un des agresseurs, Arthur Naessens, portait également une blessure au bras. D'où venait-elle ? On ne sait. Toujours est-il que lundi matin, il se présenta à l'hôpital et vers une heure de l'après-midi il se trouvait dans la salle de pansement où un chirurgien s'occupait de sa blessure.

Soudain la porte s'ouvrit et Naessens père, la tête tout ensanglantée, entra dans la salle. A cette vue, le fils s'affola et, bousculant les personnes qui l'entouraient, il prit la fuite. On ne l'a plus revu.

LE PARQUET SUR LES LIEUX

Dans l'après-midi, M. Delalé, juge d'instruction à Lille, accompagné de son greffier et de M. Anthès, commissaire de police, se rendit à l'hôpital de Tourcoing et interrogea le blessé dont l'état, d'ailleurs, n'inspire pas d'inquiétude.

Adolphe Naessens fit au magistrat à peu près le récit que nous venons de faire et M. Delalé regagna Lille.

L'arrestation des auteurs de cet attentat ne saurait tarder et nous croyons savoir que le juge d'instruction lancera aujourd'hui même les mandats d'arrêt nécessaires.

L. L.

UNE MONTRE S'ENVOLE

Hier à six heures du soir, M. Beauvois, instituteur au Blanc-Seau, s'était rendu au cinéma et ayant retiré son veston pour le mettre à un porte-monteau, un adroit filou parvint à lui subtiliser sa chaine et sa montre d'une valeur de 85 francs. M. Beauvois s'aperçut du vol en retournant chez lui ; il a déposé une plainte à M. Anthès, commissaire de permanence, qui a ouvert une enquête.

LE PINSON S'ENVOLE

Un individu probablement amateur de pinsons, a dérobé pendant la nuit du dimanche à lundi, un pinson appartenant à M. Alfred Vandenbrouck, rue du Général Drouot, qui a déposé une plainte à la police. Le pinson est estimé 25 francs.

ARRESTATION D'UN EXPULSE

La gendarmerie a arrêté hier, dans la journée, le sieur Bauvyn Etienne, journalier, né à Belleghem (Belgique), qui mendiait de porte en porte.

Interrogé, il reconnut être sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Il a été déféré au Parquet.

LA FRAUDE

Les douaniers de la gare de Tourcoing ont arrêté hier matin, au moment où il descendait du train venant de Belgique, le nommé Janssens Henri, ouvrier agricole, né à Verzel (Belgique), qui était porteur de deux kilos 500 gr. de tabac étranger.

MEDAILLES D'HONNEUR ET DE TRAVAIL

[illegible] Travail et de la Prévoyance Sociale, en date du 23 mai 1913, ont été approuvés sous le numéro 1542, les statuts de la Société de Secours Mutuels dénommée : « Association Mutuelle des Médailles d'Honneur et du Travail » ,dont le siège est à Tourcoing(201, rue de la Malsence.

Peuvent faire partie de l'Association, les titulaires des médailles d'Honneur et du Travail.

L'Association alloue au décès de ses adhérents, aux membres de leur famille, une indemnité de cinquante francs.

Elle vient en aide dans la mesure du possible, aux sociétaires dans l'adversité et s'occupe également du placement de ceux qui seraient momentanément privés de travail.

La cotisation des membres participants est de 0.50 centimes par mois, dont 25 affectés spécialement à la caisse de décès.

La Société admet également des membres honoraires.

Le Président d'honneur de la Société est M. Edmond Masurel-Baratte.

La Société est administrée par un Conseil composé de :

M. Delphin Pluquet, président ;
M. J.-L. Duthoit, vice-président ;
M. Jean-Baptiste Deltour, secrétaire ;
M. E. Vanheck, trésorier ;
MM. Victor Baisez, Jean-Baptiste Holvoet, G. Ducoulombier et E. Maquet, membres.

Les médaillés d'honneur et du Travail qui désireraient faire partie de la Société Mutuelle, peuvent envoyer leur adhésion au Secrétariat, rue Saint-Louis, 38, ou au siège de la Société, 201, rue de la Malsence, à Tourcoing.

AMICALE RUE NEUVE

L'Amicale des anciens élèves de l'école de la rue Neuve organise pour le dimanche 1er juin une grande excursion de famille à prix réduit au Mont de l'Enclus. Le coûté du billet est de 1 fr. 50 par personne.

Le départ est à 7 h. 53 de Tourcoing et à 7 h. d'Orroir. Des musiciens accompagneront les excursionnistes.

Les adhésions sont reçues chez le trésorier, 11, rue d'Anvers, et à la Fédération des amicales, 57 rue du Haze.

STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE ET SANITAIRE

L'état civil. — En avril dernier il a été enregistré 108 naissances contre 113 dans le mois correspondant en 1912. Il y a eu 63 mariages contre 115 en 1912. Décès : 110 contre 86 en 1912.

Décès. — Les causes de décès sont : Coqueluche, 3 ; diphtérie, 3 ; grippe, 4 ; tuberculoses diverses, 13 ; cancer, 8 ; méningite, 1 ; hémorragie, 9 ; maladie de cœur, 5 ; affections de l'appareil respiratoire, 23 ; diarrhée, 3 ; appendicite, 1 ; hernie, 1 ; cirrhose du foie, 2 ; néphrite, 4 ; débilité congénitale, 2 ; sénilité, 6 ; mort violente, 3 ; suicide, 3 ; autres maladies, 16.

Maladies contagieuses. — Quatre jeunes enfants ont été admis à l'hôpital pour y être soignés de la diphtérie. Toutes mesures utiles ont été prises pour éviter la contagion.

Désinfections. — Il a été procédé à la désinfection de chambres, literies, vêtements, etc., de diverses maisons d'habitations pour les causes énumérées ci-après : Diphtérie, 5 ; scarlatine, 1 ; tuberculose, 3 ; et trois dernières pour autres maladies sur la demande des docteurs traitants.

En outre, les locaux de deux écoles de garçons et d'une école de filles ont été désinfectés à la suite d'une épidémie de diphtérie et ceux d'une autre école de filles pour la scarlatine. Toutes les mesures d'isolement ont été prises pour enrayer ces épidémies.

Permis de construire. — Douze demandes d'autorisation de construire formant un ensemble de cinq maisons destinées à l'habitation, trois bâtiments à usage de magasins, bureaux, remise, etc, le reste consistant en agrandissements, aménagements intérieurs, transformations diverses, installations de fosses septiques, ont été déposées au Bureau d'hygiène. Dix permis de construire ont été délivrés immédiatement, les autres n'ont pu l'être qu'après rectifications et additions aux plans déposés à l'effet de les mettre en concordance avec le règlement sanitaire et la loi du 15 février 1902 (hauteur des pièces destinées à l'habitation de jour et de nuit, cube d'air, distance à observer entre les fosses d'aisances, citernes, épaisseur de murs de fosses d'aisances, fosses septiques, tout-à-l'égout, etc.

Une contravention a été relevée à la charge d'un propriétaire pour avoir fait commencer des travaux de construction à un immeuble avant d'être en possession du permis de construire.

Analyses. — Il a été procédé à l'analyse chimique et bactériologique de sept échantillons d'eau prélevés par les soins du service, à la suite de plaintes et réclamations de locataires.

Sur ce nombre, deux seulement ont été reconnus propres à la consommation ; pour les autres, des injonctions ont été faites aux propriétaires intéressés, les mettant en demeure d'avoir à faire combler leurs puits jusqu'au niveau du sol et à faire installer l'eau potable de la canalisation publique dans leurs propriétés dans des délais variant de quinze jours à un mois

Cinq puits alimentant un total de 17 maisons ont ainsi été condamnés à titre définitif.

D'autre part, un propriétaire a été mis en demeure de faire installer l'eau potable dans une maison lui appartenant, dépourvue d'eau de puits.

Salubrité des immeubles. — Douze enquêtes ont été instruites dont huit à la suite de plaintes de diverses personnes habitant la ville, les autres sur l'initiative du Bureau d'hygiène, pour les causes ci-après désignées :

Insalubrité générale de maisons d'habitation ; eau impropre aux usages alimentaires ; cabinets, fosses d'aisances en mauvais état ou débordant ; cheminée à hauteur non réglementaire toiture en mauvais état, etc.

La plupart des propriétaires ont donné satisfaction sans délai, sur simple invitation du service ; pour les autres, des injonctions ont été faites aux intéressés les mettant en demeure d'avoir à faire effectuer divers travaux, notamment : refaire les enduits de murs atteints d'humidité, recimenter des fosses d'aisances dont le cimentage était défectueux, munir lesdites fosses de tuyaux d'évent, réparer des toitures, etc.

Deux plaintes reconnues non fondées ont été classées par le service, une autre ne concernant pas le Bureau d'hygiène a été transmises au service compétent pour la suite à donner.

EXCURSION A BOIS-JOLY

L'Amicale Colbert informe sociétaires et amis qui désirent profiter de la réduction au chemin de fer qu'il est temps d'adhérer à l'excursion de famille organisée pour le dimanche 1er juin.

Un brillant orchestre accompagnera les excursionnistes pour donner un charmant bal sous bois.

Le prix du voyage est de 1 fr. 85.

Les adhésions sont aussi reçues au café Bonte, au café du Bailly et au café Vincent, place Charles-Roussel.

UNION DES ŒUVRES POST-SCOLAIRES

Section d'entraînement physique et de préparation militaire

Aujourd'hui 26 mai, à huit heures du soir, au Gymnase municipal, cours de gymnastique d'application sous la direction de M. Delannoy.

Jeudi 29 mai, à huit heures du soir, au Gymnase municipal, cours de gymnastique éducative, sous la direction de M. le lieutenant Voillot.

Vendredi 30 mai, à huit heures du soir, au siège, 57, rue du Haze, cours de topographie par M. Vanbatten.

Le directeur technique : FRICOUT.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 26 mai 1913

Naissances. — Honoré Geneviève, rue Winoc-Chocqueel, 83. — Catrix Marcelle, rue du Dragon, 60. — Thomas Moïse, rue de la Latte, 21. — Eugène Carlier, rue de Mouvaux, 9 bis. — Blanche Duterte, rue Nationale, 122. — Marcelle Verhulst, rue Nationale, 122. — Denise Denorme, rue des Cinq-Voies, 270. — Wattel Suzanne, rue Faidherbe, 38.

Publications de mariages. — Eugène Delhaere, dresseur de chaînes, 4, rue d'Orléans, et Victorine Leman, soigneuse, 158, rue de Soissons. — Alexandre Roortz, employé au chemin de fer à Tourcoing, et Alphonsine Houssin, journalière, à Lille. — Philippe Desmeulin, chauffeur à Tourcoing, et Zulma Ghyssel, servante à Rolleghem. — Oscar Declercq, tailleur à Tourcoing, et Marie Seynaeve, servante à Rolleghem. — Rodolphe Lefebvre, employé au service des Eaux à Tourcoing, et Aveling Lepers, doubleuse à Roubaix. — Emile Haquette, cultivateur, rue de Venise, 26, et Jules Dupont, sans profession, rue Racine, 240. — Paul Garcelle, comptable à Mouvaux, et Germaine Deneve, couturière, boulevard Gambetta, 287. — Fernand Depelchin, préposé d'octroi, 37, rue du Dahomey, et Marguerite Megy, doubleuse, rue du Dahomey, 45. Henri Coolsael, charretier, 27, rue Descartes, et Zoé Donart, soigneuse, 76, rue du Dahomey. — Edouard Delplace, employé au chemin de fer à Haubourdin, et Léa Delcambre, lingère, 18, rue de St-Omer. — Joseph Coussens, employé de commerce, rue Augereau, 29, et Philomène Leruste, couturière, rue La Fontaine, 49. — Urbain Wolf, contremaître, à Roubaix, et Valentine Sallmann, sans profession, 274, ru edu

Décès. — Adolphe Cottignies, sans profession, rue de Lille, 21. — Tanghe Marcel, 4 mois, rue Bonne-Nouvelle, 67. — Robert Eugénie, 4 ans 10 mois, rue Belfort, 51.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SECLIN

L'INCENDIE DEBRABANT. — Nous avons relaté l'incendie qui éclata au cours de la nuit du 22 au 23 mai, dans le magasin d'épicerie de M. Edgard Debrabant-Delrennes, situé rue Philippe-de-Girard.

Les dégâts s'élèvent pour les marchandises à 60.000 francs et pour les bâtiments à 18.000 francs. Les pertes sont couvertes par une assurance. On ignore toujours la cause du sinistre.

SIX ARRESTATIONS POUR VOLS. — Des vols de fils de cuivre avaient été commis le long de la Naviette, dans les nuits du 19 au 20 mai et du 21 au 22mai. Plus de 500 mètres de fils de cuivre disparurent ainsi.

Le garde-champêtre Mordacq ouvrit une enquête et découvrit plusieurs indices qui l'amenèrent à découvrir les auteurs de ces méfaits.

Il prévint la gendarmerie, la brigade mobile et six arrestations furent opérées. Ce sont celles des sieurs Henri Duriez fils, Joseph Gauthier, Charles Godon, Louis Hornain, Guillaume Mecoen et Pierre Menu.

Le receleur de la bande est un nommé Pierre Menu, marchand de chiffons domicilié à la « Barrette ».

Une première perquisition opérée au domicile de ce dernier fut infructueuse. Mais M. Mordacq avait la certitude absolue que des objets volés se trouvaient chez le receleur.

De concert avec la Brigade Mobile, on recommença une nouvelle perquisition. Dans le magasin où les chiffons sont déposés, on constata que le plancher fléchissait. On le débarrassa et on s'aperçut que le plancher mobile recouvrait une fosse. A cet endroit on retrouva les fils de cuivre dérobés divisés en six rouleaux.

Les inculpés ont été conduits à la gendarmerie. Interrogés, ils se sont rejetés les responsabilités. Tous ont été amenés devant M. Gobert ,juge d'instruction, et écroués.

SAINT-ANDRE

PARTI SOCIALISTE. — Les membres de la section se réuniront le mercredi 28 mai, à 8 heures du soir, au siège habituel.

Ordre du jour : Elections cantonales.

VOL DE DEUX STORES. — Mme Baron, née Hermence Béhague, 58 ans, chemin de Messine, 103, avait déposé deux stores dans son jardin.

Samedi, Mme Baron constata qu'ils n'y étaient plus. Elle soupçonne une voisine d'être l'auteur de ce vol.

Mme Baron éprouve un préjudice de dix francs. La gendarmerie de La Madeleine saisie d'une plainte, a ouvert une enquête.

LA MADELEINE

EXPLOITS DE BOHEMIENNES. — Deux bohémiennes entraient à l'épicerie de Mme Desruelles, rue du Quai. Elles furent reçues par la servante. Les deux femmes présentèrent des pièces de 5 francs et demandèrent à en faire l'échange pour de petites pièces d'argent à l'effigie de la Semeuse. La servante sorti du comptoir le plateau dans lequel on dépose tous les matins une centaine de francs de petite monnaie et le montra aux deux femmes qui y puisèrent. Après leur départ on constata qu'il manquait au moins une soixantaine de francs.

La police fut aussitôt prévenue et le brigadier Bourdon se mit à la recherche des deux femmes. Celles-ci avaient déjà gagné Saint-André et Wambrechies. Les recherches opérées pour retrouver leurs traces sont demeurées infructueuses.

VERLINGHEM

LES VAGABONDS. — Les gendarmes de Quesnoy-sur-Deûle ont arrêté le sieur Emile Visene, 24 ans, inculpé de mendicité et de vagabondage.

Conduit au Parquet Visene a été écroué.

QUESNOY-SUR-DEULE

LA PURGE. — Le sieur Jules Delevoye, 37 ans, débardeur, condamné par défaut par le Tribunal correctionnel de Lille, à 40 jours de prison pour vol, a été arrêté par la gendarmerie et écroué à la maison d'arrêt.

A LA GENDARMERIE. — Le brigadier Morel qui commandait la brigade de gendarmerie depuis 18 mois est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

PAS-DE-CALAIS

AMES

Deux hommes assommés

Ayant été « rattendu » l'un de ces derniers soir, Paul Boulet, 21 ans, garçon de magasin à Ames et demeurant à Lespesses, alla demander raison de ce guet-apens à son auteur ,le sieur Julien C..., 22 ans, Ce dernier appela aussitôt à son secours son père et son beau-frère. Le père C..., qui pour la circonstance, s'était armé d'un tisonnier, se précipita sur Boulet et lui appliqua au sommet de la tête, un terrible coup de son arme.

Volant au secours du blessé, Ernest Picque, son beau-frère, fut, à son tour, assommé et tomba évanoui, perdant son sang en abondance. L'état des deux blessés est grave. La gendarmerie procède actuellement à une minutieuse enquête.

CALONNE-SUR-LA-LYS

VOL. — Un sieur Léon Fouquart, 31 ans, a été surpris au moment où il tentait de voler dans le ruisseau traversant les propriétés de M. Caron, cultivateur, les canards qui s'y ébattaient. Il a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt.

SAINT-OMER

UN SOUS-BRIGADIER DE POLICE ZELE. — Vendredi soir, le sous-brigadier de police Courtyl, constatait qu'une affiche rouge sur laquelle était imprimée une protestation contre la loi de trois ans, était collée sur le mur de l'hôpital militaire, rue Notre-Dame-Patience. Le placard a été aussitôt enlevé par le personnel de l'hôpital militaire.

CHUTE DE VELO. — Samedi, vers 7 heures et demie du matin, un cycliste a été violemment projeté dans la rue Faidherbe contre deux voitures qui passaient.

Le cycliste s'en est tiré sain et sauf et en a été quitte pour la peur, mais son vélo a été pour ainsi dire mis en pièces.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du lundi 26 mai 1913

LES FRAUDEURS. — Pour introduction en France de 23 kilos de tabac de provenance étrangère, les sieurs Firmin Smagge, 21 ans, et Alexandre Cocheteux, 18 ans, domiciliés tous deux 14, rue Solfério, à Roubaix et arrêtés à Wattrelos, sont condamnés chacun à 6 jours de prison et solidairement à une amende de 500 francs.

Cocheteux obtint le sursis pour la prison seulement.

UNE ECUMEUSE DE MARCHES. — Le 13 mai, Marie Mahieux, 55 ans, ménagère, 31, rue Rabelais, à Lille, était prise en flagrant délit de vol d'une paire de chaussures sur le marché de Wazemmes.

Une perquisition opérée à son domicile, amena la découverte de nombreux objets dérobés.

Marie Mahieux nie. Elle est condamnée à 4 mois de prison.

LES VAGABONDS. — Arrêté à Marcq pour vagabondage, Nicolas Tune, est condamné à 6 jours de prison.

UNE VENGEANCE. — Pour se venger de son ancien patron qui l'avait congédié, M. Maréchal, directeur d'un Cinéma, à Armentières, le sieur Gustave Gravelin, 29 ans, journalier, à Armentières, dissimula sous sa voiture 19 boîtes d'allumettes belges.

Gravelin, interrogé, avoua les faits. Le Tribunal lui inflige 6 mois de prison et 1.000 francs d'amende.

LES EXPULSES. — Pour infraction à des arrêtés d'expulsion, 6 jours à Van Dyck Georges, 20 ans et 2 mois à Emile Dardenne 49 ans.